



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE L'ADMINISTRATEUR  
DE LA TUTELLE EN LIEU ET PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**2<sup>e</sup> séance – 31 août 2021, 14 heures**  
(par visioconférence)

---

**Membres présents :**

M. Jean-François Lachance, administrateur de la tutelle  
Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim  
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion  
des services éducatifs et de l'organisation scolaire  
M<sup>e</sup> Chloé Normand, secrétaire générale  
Mme Maude Leclerc, analyste, Service du secrétariat général

**Est également invité:**

M. Bruno Marchand (points 10 à 13)

\*\*\*\*\*

M. Jean-François Lachance salue les membres du public et leur souhaite la bienvenue à la séance ordinaire de l'administrateur de la tutelle.

\*\*\*\*\*

1. Mot de la direction générale

Mme Francyne Fleury souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres du public de leur présence. Puis, elle présente différents points d'information notamment concernant la rentrée scolaire et la rentrée médiatique, la pénurie de personnel, le recrutement et les mesures mises en place en lien avec la pandémie de Covid-19.

\*\*\*\*\*

2. Adoption de l'ordre du jour

- 1- Mot de la direction générale
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période réservée aux questions du public
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 25 août 2021
- 5- Suivi du Plan d'engagement vers la réussite

- 6- CA-01-202108-01 Direction générale – recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) au regard de la mesure dédiée à la répartition des surveillances au prorata du nombre de classes dans chaque établissement du niveau primaire
- 7- CA-01-202108-02 Direction générale – recommandation du Comité de répartition des ressources (CRR) : identifier les établissements et le pourcentage des postes d’enseignants-mentors
- 8- CA-02-202108-17 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’école Rose-des-Vents – année 2021-2022
- 9- CA-02-202108-18 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’école Joseph-François-Perrault – année 2021-2022
- 10- CA-33-202106-02 Service des ressources matérielles – le 3349, rue Adam (ancienne école Hochelaga – bâtiment 160) – autorisation pour une demande de la démolition de la résidence des sœurs (bâtiment 162) et la mise en œuvre d’un projet de réhabilitation des sols dans le cadre du projet d’ajout d’espace visant l’ancienne école Hochelaga (projet : 160 A00 520)
- 11- CA-33-202106-03 Service des ressources matérielles – centres d’éducation populaire – autorisation du dépôt d’un deuxième lot de projets dans le cadre de la Mesure 50800
- 12- CA-33-202106-04 Service des ressources matérielles – modifier le mandat confié au Service des ressources matérielles pour la disposition du bâtiment 11760, avenue Robert-Giffard, faisant partie de la catégorie des aliénations potentielles, par la résolution 17 de la séance du 20 décembre 2017 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal
- 13- CA-33-202106-05 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation de signer la 5<sup>e</sup> option de renouvellement du bail pour la location de la suite 400 au 2350, rue Dickson (Jalbec inc.) pour les besoins de l’École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal (EMEMM)
- 14- CA-202108-47 Avis de la protectrice de l’élève concernant des élèves de la formation générale des jeunes – année scolaire 2020-2021

- 15- Rapports d'information :
- a) INF-CA-2021-22 Bilan des comités institutionnels du CSSDM – année scolaire 2020-2021
  - b) INF-CA-2021-20 Service du secrétariat général – déclaration d'intérêts annuelle du protecteur de l'élève – année scolaire 2021-2022
  - c) INF-CA-2021-21 Service du secrétariat général – informations au Conseil d'administration concernant les rapports autorisés par la direction générale dans le cadre de la délégation de pouvoirs transitoire
- 16- Réception des pouvoirs exercés par la directrice générale par intérim en cas de circonstances exceptionnelles :
- a) CA-01-20210104-15 Direction générale – recommandations du Comité de répartition des ressources au regard de la distribution de la mesure 30393 « Allocation additionnelle protégée pour le tutorat » pour l'année 2020-2021
  - b) CA-01-20210105-17 Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – mesure 15084 – formation continue pour le personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques
  - c) CA-01-20210105-18 Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – mesure 50760 – main d'œuvre
  - d) CA-10-202105-05 Service de l'organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire au CSSDM – année scolaire 2021-2022
  - e) CA-29-202105-2.5 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 – bloc 1
  - f) CA-29-202105-03 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 – bloc 2
  - g) CA-29-202105-04 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 – bloc 3

- h) CA-29-202105-08 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 – manifestation d'intérêt – bloc 1
- i) CA-29-202105-09 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 – manifestation d'intérêt – bloc 2
- j) CA-29-202105-10 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 – manifestation d'intérêt – bloc 3
- k) CA-29-202106-11 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 – manifestation d'intérêt – bloc 4
- l) CA-29-202106-12 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 – manifestation d'intérêt – bloc 5
- m) CA-29-202106-13 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – changement de date d'entrée en fonction pour deux directions d'établissement nommées lors du bloc 2
- n) CA-01-202105-16 Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – plan de l'effectif 2021-2022
- o) CA-29-202105-05 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2021-2022 – personnel des hors cadres, des cadres, des gérants et des professionnels non syndiqués
- p) CA-29-202105-06 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2021-2022 – personnel professionnel syndiqué
- q) CA-29-202105-07 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2021-2022 – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, concierge, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien, classe II et personnel de cafétéria

- r) CA-31-202105-01 Service des ressources financières – demande au CGTSIM de verser le plein montant du financement des besoins locaux (anciennement Produit maximal de la taxe) pour l’année scolaire 2021-2022
  - s) CA-33-202105-01 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour le remplacement du bail liant le Centre de services scolaire de Montréal et le Centre de la petite enfance La Sourithèque inc.
  - t) CA-202105-35 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité de révision
  - u) CA-202105-36 Service du secrétariat général – modification à la composition des comités de révision institués en vertu des articles 9 à 12 de la *Loi sur l’instruction publique*
- 17- Entérinement public de décisions prises par l’administrateur de la tutelle :
- a) CA-01-202106-19 Direction générale – nomination à un poste de direction au Bureau des directions d’unité
  - b) CA-10-202106-06 Service de l’organisation scolaire – plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022-2025 du Centre de services scolaire de Montréal, version pour consultation
  - c) CA-33-202106-01 Service des ressources matérielles – programmation et plan directeur d’investissement 2021-2026
  - d) CA-202106-44 Service du secrétariat général – reddition de comptes au Conseil du trésor (CT) en matière de gestion contractuelle - 2020-2021
  - e) CA-202108-46 Désignation d’un membre du Conseil d’administration au Comité de gestion de la taxe de l’île de Montréal
- 18- Décision prise à huis-clos par l’administrateur de la tutelle
- a) CA-2021-06-41 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité de révision
- 19- Levée de la séance

3. Période réservée aux questions du public

Avant de débiter la période de questions, la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Chloé Normand rappelle brièvement les règles entourant la participation du public lors des séances de l’administrateur de la tutelle.

- 1) M. Long Vu – parent d'un élève fréquentant une école du CSSDM et membre du Comité de parents

M. Long Vu s'informe dans un premier temps du protocole de communication en lien avec la pandémie de Covid-19. Puis, dans un deuxième temps, il exprime sa préoccupation à l'effet que les masques fournis dans les écoles sont trop grands pour certains élèves du primaire.

Mme Francyne Fleury détaille brièvement le protocole de communication qui a été mis en place conformément aux exigences de la santé publique en soulignant les changements qui ont été apportés par rapport à l'année scolaire 2020-2021. Pour la question concernant les masques, elle expose que l'approvisionnement se fait par le Centre d'acquisitions gouvernementales comme c'est le cas pour tous les centres de services scolaire. Ainsi, elle reconnaît qu'il peut y avoir des variations dans les tailles des masques qui sont envoyés dans les écoles en fonction des fournisseurs. Elle assure qu'elle fera le suivi avec la direction adjointe au Bureau des approvisionnements afin que cette préoccupation soit relayée au Centre d'acquisitions gouvernementales.

- 2) M. Taher Tlili – parent d'un élève fréquentant une école du CSSDM

M. Taher Tlili expose à l'administrateur de la tutelle ses préoccupations concernant la relocalisation de sa fille dans un autre bâtiment en raison de travaux de réfection importants pour l'année scolaire 2021-2022.

M. Jean Ouimet résume brièvement les raisons qui ont forcé la relocalisation des élèves d'une école secondaire vers un autre bâtiment. Il est par la suite convenu qu'un suivi sera effectué pour tenter de répondre aux préoccupations de M. Tlili.

4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 25 août 2021

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 25 août 2021 est approuvé par M. Jean-François Lachance, administrateur de la tutelle.

5. Suivi du Plan d'engagement vers la réussite

À ce point, M. Jean Ouimet présente un état de situation en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite qui en est à sa quatrième année de mise en œuvre.

6. Direction générale – recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) au regard de la mesure dédiée à la répartition des surveillances au prorata du nombre de classes dans chaque établissement du niveau primaire

Document déposé : Rapport CA-01-202108-01 en date du 27 août 2021 de M<sup>e</sup> Marie Christine Hébert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entente de principe conclue entre le Comité patronal de négociation et la Fédération autonome de l'enseignement qui contient un volet portant sur la répartition des surveillances à d'autres personnels que le personnel enseignant;

CONSIDÉRANT que ce volet de l'entente de principe est financé par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de répartition des ressources contenues au sommaire exécutif CA-01-202108-01;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE acte de la recommandation du Comité de répartition des ressources contenus dans le sommaire exécutif précité en lien avec la répartition de la surveillance dans les établissements primaires;
- 2° de DONNER suite à cette recommandation.

7. Direction générale – recommandation du Comité de répartition des ressources (CRR) : identifier les établissements et le pourcentage des postes d'enseignants-mentors

Document déposé : Rapport CA-01-202108-02 en date du 27 août 2021 de M<sup>e</sup> Marie Christine Hébert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entente de principe conclue entre le Comité patronal de négociation et la Fédération autonome de l'enseignement laquelle contient un volet relatif à la création de postes d'enseignantes et d'enseignants mentors visant à faciliter l'accompagnement du personnel enseignant en début de carrière;

CONSIDÉRANT l'allocation consentie par le ministère visant à financer cette création de postes;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de répartition des ressources contenues au sommaire exécutif CA-01-202108-02;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE acte des recommandations de Comité de répartition des ressources contenues dans le sommaire exécutif précité lesquelles portent sur la création de postes d'enseignantes et d'enseignants mentors;
- 2° de DONNER suite auxdites recommandations.

8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Rose-des-Vents – année 2021-2022

Document déposé : Rapport CA-02-202108-17 en date du 24 août 2021 de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif soumis concernant la nomination d'une direction à l'école Rose-des-Vents;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* concernant l’affichage des postes vacants;

CONSIDÉRANT l'article 84a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Il est **RÉSOLU** :

1° de NOMMER Mme Isabelle Di Torre Filion au poste de direction à l'école Rose-des-Vents, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Joseph-François-Perrault – année 2021-2022

Document déposé : Rapport CA-02-202108-18 en date du 26 août 2021 de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif soumis concernant la nomination d'une direction à l'école Joseph-François-Perrault;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* concernant l’affichage des postes vacants;

CONSIDÉRANT l'article 84a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Il est **RÉSOLU** :

1° de NOMMER Mme Julie Dessureault au poste de direction à l'école Joseph-François-Perrault, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

10. Service des ressources matérielles – le 3349, rue Adam (ancienne école Hochelaga – bâtiment 160) – autorisation pour une demande de la démolition de la résidence des sœurs (bâtiment 162) et la mise en œuvre d'un projet de réhabilitation des sols dans le cadre du projet d'ajout d'espace visant l'ancienne école Hochelaga (projet : 160 A00 520)

Document déposé : Rapport CA-33-202106-02 en date du 28 mai 2021 de M. Redouane Ouali concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'immeuble abritant l'ancienne école Hochelaga, situé au 3349, rue Adam, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, a été fermé en raison d'enjeux liés à la qualité de l'air et à sa vétusté;

CONSIDÉRANT les multiples rapports d'expertises des professionnels sur le bâtiment de la résidence des sœurs confirmant sa désuétude;

CONSIDÉRANT que l'usage de la résidence des sœurs ne répondant pas aux fonctions programmatiques d'une école primaire;

CONSIDÉRANT l'avis sur la réhabilitation reçue de l'arrondissement en date du 11 novembre 2019;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM* et de la *Loi sur l'instruction publique (RLRQ c I-13.3)*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de TRANSMETTRE au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) une demande d'approbation de la stratégie d'intervention, d'un engagement sur la portée des travaux et du budget nécessaire à la réalisation du projet de la réhabilitation complète du bâtiment principal (bâtiment n° 160) et à la démolition de la résidence des sœurs sise au 1635, rue Darling (bâtiment n° 162), ainsi qu'à la reconstruction du bâtiment démoli;
- 2° de POURSUIVRE, dès maintenant, les démarches appropriées auprès du MEQ et de la Ville de Montréal en vue d'obtenir les autorisations requises relativement à la démolition du bâtiment (bâtiment n° 162);
- 3° d'AUTORISER de soumettre au ministère de l'Environnement une demande en vue d'obtenir les autorisations d'un plan de réhabilitation des sols contaminés sur le site des bâtiments concernés (bâtiments 160 et 162).

11. Service des ressources matérielles – centres d'éducation populaire – autorisation du dépôt d'un deuxième lot de projets dans le cadre de la Mesure 50800

Document déposé : Rapport CA-33-202106-03 en date du 8 juin 2021 de Mme Valérie Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que des baux de 15 ans ont été signés avec les six (6) centres d'éducation populaire à la demande du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) doit assurer la continuité de service pour les six (6) centres d'éducation populaire;

CONSIDÉRANT l'état de vétusté très avancé de ces bâtiments;

CONSIDÉRANT les priorités 0-5 ans incluses en Annexe A pour les bâtiments 010, 048, 185, 222 et 315;

CONSIDÉRANT l'état de vétusté avancé du bâtiment 079 ainsi que le dossier d'expertise et les recommandations des professionnels externes;

CONSIDÉRANT que le CSSDM ne souhaite pas imputer de dépenses inhérentes de la réhabilitation architecturale des centres d'éducation populaire à son budget de fonctionnement;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de DÉPOSER au MEQ une demande de financement pour un deuxième lot de projets dans cinq des six centres d'éducation populaire dans le cadre de la Mesure 50800;
- 2° de TRANSMETTRE au MEQ l'analyse préliminaire préparée pour le bâtiment 079;
- 3° de DÉPOSER au MEQ une demande de financement pour réaliser l'avant-projet au bâtiment 079.

12. Service des ressources matérielles – modifier le mandat confié au Service des ressources matérielles pour la disposition du bâtiment 11760, avenue Robert-Giffard, faisant partie de la catégorie des aliénations potentielles, par la résolution 17 de la séance du 20 décembre 2017 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport CA-33-202106-04 en date du 8 juin 2021 de Mme Marie Paré concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 17 de la séance du 20 décembre 2017 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal – déclenchement du processus d'aliénation des immeubles excédentaires;

CONSIDÉRANT la résolution 8i de la séance ordinaire du 24 janvier 2018 par laquelle le Conseil des commissaires prolongeait la période permettant aux organismes de signifier leur intérêt afin d'acquérir l'immeuble occupé;

CONSIDÉRANT qu'en 2020, de nouveaux besoins scolaires ont été identifiés par le CSSDM pour le Secteur 1 – Cartierville-Ouest;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus de potentiel d'agrandissement sur les sites des écoles existantes de ce secteur;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de MODIFIER le mandat confié au Service des ressources matérielles pour la disposition du bâtiment sis au 11760, avenue Robert-Giffard, faisant partie de la catégorie des aliénations potentielles et touchés par la résolution 17 de la séance du 20 décembre 2017 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);
- 2° de POURSUIVRE des études relativement à la reprise du bâtiment situé au 11760, avenue Robert-Giffard pour les besoins scolaires du CSSDM.

13. Service des ressources matérielles – demande d’autorisation de signer la 5<sup>e</sup> option de renouvellement du bail pour la location de la suite 400 au 2350, rue Dickson (Jalbec inc.) pour les besoins de l’École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal (EMEMM)

Document déposé : Rapport CA-33-202106-05 en date du 28 avril 2021 de M. Jacques Daigle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’en novembre 2006 un bail liant la CSDM et *Jalbec inc.* a été signé pour la location de locaux situés dans l’immeuble sis au 2350, rue Dickson – suite 400, et ce, pour les besoins d’espace de l’EMEMM;

CONSIDÉRANT que depuis la signature du bail initial, cette location s’est renouvelée à plusieurs reprises, dont la quatrième option de renouvellement qui arrive à échéance en novembre 2021;

CONSIDÉRANT que lesdits locaux sont toujours requis pour les besoins de l’EMEMM et qu’ils devraient l’être encore pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT que le bail amendé le 28 août 2018 prévoit déjà une cinquième option de renouvellement pour une période de deux (2) ans, du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 30 novembre 2023 et dont les coûts du loyer sont ajustés selon l’IPC;

CONSIDÉRANT que les dépenses de ce présent rapport feront l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la Mesure 30145 – Location d’immeubles;

CONSIDÉRANT que les dépenses devront être assumées par le budget de l’école, si le financement par la Mesure 30145 n’était pas accordé;

CONSIDÉRANT que les autres termes et conditions du bail demeurent inchangées;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d’administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement mentionnée au présent rapport;

- 2° d'AUTORISER les signataires désignés du CSSDM à signer, pour les besoins de l'EMEMM, l'avis de renouvellement pour exercer la cinquième option de renouvellement de deux (2) ans au bail liant le CSSDM et *Jalbec inc.*, et ce, selon les conditions déjà prévues au bail amendé, décrites dans le présent rapport;
- 3° d'AUTORISER l'EMEMM à puiser dans son budget pour les coûts de loyer.

14. Avis de la protectrice de l'élève concernant des élèves de la formation générale des jeunes – année scolaire 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-202108-47 en date du 24 août 2021  
de Mme Dominique Paillé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'avis PÉ-AVIS-47 transmis par la protectrice de l'élève à la secrétaire générale du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que l'avis découle de l'enquête menée auprès des personnes concernées par la demande initiale des parents ainsi qu'en vertu de l'article 4.1.8 du *Règlement R2012-1 sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le présent sommaire exécutif;

Par conséquent, il est proposé :

- 1° de PRENDRE ACTE des recommandations de la protectrice de l'élève;
- 2° de (ACCEPTER ou REFUSER) les recommandations de la protectrice de l'élève.

M. Jean-François Lachance modifie la proposition afin que les conclusions se lisent ainsi :

- 1° de PRENDRE ACTE des recommandations de la protectrice de l'élève;
- 2° d'ACCEPTER les recommandations générales (1 à 6) de la protectrice de l'élève en les faisant parvenir au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences afin qu'elles soient prises en considération dans le cadre de la gestion des dossiers en matière de ressources humaines;
- 3° de REFUSER les recommandations spécifiques (7 à 15) de la protectrice de l'élève, puisqu'il s'agit d'un dossier de relations professionnelles qui relève du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC), mais de s'assurer toutefois que ces recommandations soient transmises au SGPDC pour suivi;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE des recommandations de la protectrice de l'élève;

- 2° d'ACCEPTER les recommandations générales (1 à 6) de la protectrice de l'élève en les faisant parvenir au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences afin qu'elles soient prises en considération dans le cadre de la gestion des dossiers en matière de ressources humaines;
- 3° de REFUSER les recommandations spécifiques (7 à 15) de la protectrice de l'élève, puisqu'il s'agit d'un dossier de relations professionnelles qui relève du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC), mais de s'assurer toutefois que ces recommandations soient transmises au SGPDC pour suivi.

15. Rapports d'information :

- a) INF-CA-2021-22 Bilan des comités institutionnels du CSSDM – année scolaire 2020-2021
- b) INF-CA-2021-20 Service du secrétariat général – déclaration d'intérêts annuelle du protecteur de l'élève – année scolaire 2021-2022
- c) INF-CA-2021-21 Service du secrétariat général – informations au Conseil d'administration concernant les rapports autorisés par la direction générale dans le cadre de la délégation de pouvoirs transitoire

16. Réception des pouvoirs exercés par la directrice générale par intérim en cas de circonstances exceptionnelles :

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis à la directrice générale par intérim pour décision ont été inscrits après la séance du Conseil d'administration du 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim a autorisé les rapports suivants, depuis cette date, étant donné leur importance;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par la directrice générale par intérim, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :

a) Direction générale – recommandations du Comité de répartition des ressources au regard de la distribution de la mesure 30393 « Allocation additionnelle protégée pour le tutorat » pour l'année 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-01-20210104-15 en date du 14 avril 2021 de Mme Nadine Leduc concernant le sujet en référence

- 1° de PRENDRE ACTE des recommandations du Comité de répartition des ressources formulées dans le rapport CA-01-202104-15;
- 2° de DONNER SUITE aux recommandations formulées dans ce rapport;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources financières à procéder aux transferts budgétaires nécessaires.

b) Direction générale – Comité de répartition des ressources (CRR) – mesure 15084 – formation continue pour le personnel scolaire sur l'usage pédagogique des technologies numériques

Document déposé : Rapport CA-01-20210105-17 en date du 30 avril 2021 de Mme Julie Dulude concernant le sujet en référence

- 1° de PRENDRE acte du rapport CA-01-202105-17 du Comité de répartition des ressources;
- 2° d'ACCEPTER la recommandation du Comité de répartition des ressources.

c) Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) – mesure 50760 – main d'œuvre

Document déposé : Rapport CA-01-202105-18 en date du 12 mai 2021 de Mme Julie Dulude concernant le sujet en référence

- 1° de PRENDRE acte du rapport CA-01-202105-18 du Comité de répartition des ressources;
- 2° d'ACCEPTER la recommandation du Comité de répartition des ressources.

d) Service de l'organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire au CSSDM – année scolaire 2021-2022

Document déposé : Rapport CA-10-202105-05 version corrigée en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021 de Mmes Marie-Claude Morin, Joëlle Michaud et de M. Sylvain Senécal concernant le sujet en référence

À ce point, la secrétaire générale M<sup>e</sup> Chloé Normand précise qu'une version corrigée du rapport sera déposée afin qu'il soit mentionné qu'une présentation au sujet de la mesure de soutien alimentaire a été faite au Comité de parents.

e) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 – bloc 1

Document déposé : Rapport CA-29-202105-2.5 en date du 20 avril 2021 de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° de NOMMER les personnes suivantes aux postes de directions des établissements précisés à la date spécifiée :

	<b>FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES</b>	<b>DATE</b>
Centre Gédéon-Ouimet et Centre Saint-Louis	Daniel Mailhot	Le 26 avril 2021
	<b>PRIMAIRE</b>	<b>DATE</b>
École Charles-Lemoyne	Maxime Tassé	Le 26 avril 2021
	<b>SECONDAIRE</b>	<b>DATE</b>
École Édouard-Montpetit	Martin Talbot **	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022
	<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>DATE</b>
EMRTM (École des métiers de la restauration et du tourisme de Mtl)	Jennifer Ouellette **	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 décembre 2021

\*\* Nomination temporaire

f) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 – bloc 2

Document déposé : Rapport CA-29-202105-03 en date du 4 mai 2021 de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° de NOMMER les personnes suivantes aux postes de directions des établissements précisés à la date spécifiée :

	<b>SECONDAIRE</b>	<b>DATE</b>
Académie Dunton	Mullie Régis **	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022

	<b>FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES</b>	<b>DATE</b>
Centre Marie-Médiatrice	Manon Moreau *	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
	<b>SPÉCIALISÉ</b>	<b>DATE</b>
École Joseph- Charbonneau et Institut de réadaptation	Guy Lauzé	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
	<b>PRIMAIRE</b>	<b>DATE</b>
École Montcalm	Éric Daly **	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2021
	<b>PRIMAIRE</b>	<b>DATE</b>
École Saint-Émile	Alexandre Lavoie*	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
	<b>PRIMAIRE</b>	<b>DATE</b>
École Victor-Rousselot	Isabelle Guérin *	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021

\* Nouvelle nomination

\*\* Nomination temporaire

g) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 – bloc 3

Document déposé : Rapport CA-29-202105-04 en date du 18 mai 2021 de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° de NOMMER les personnes suivantes aux postes de directions des établissements précisés à la date spécifiée :

	<b>PRIMAIRE</b>	<b>DATE</b>
École Philippe-Labarre	Alexandra Dufort **	Du 19 mai 2021 au 30 juin 2022
	<b>PRIMAIRE</b>	<b>DATE</b>
École Saint-Donat	Yannick Dupont **	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022
	<b>PRIMAIRE</b>	<b>DATE</b>
École Barclay	Carline Fontus	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
	<b>PRIMAIRE</b>	<b>DATE</b>
École Marie-Favery	Martin Malo *	Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021

\* Nouvelle nomination

\*\* Nomination temporaire

h) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 – manifestation d'intérêt – bloc 1

Document déposé : Rapport CA-29-202105-08 en date du 25 mai 2021  
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° de NOMMER les personnes suivantes aux postes de directions  
des établissements précisés à la date spécifiée :

École Marie-Rivier et annexe	<b>PRIMAIRE</b> Rachel Brassard*	<b>DATE</b> Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
École Baril	<b>PRIMAIRE</b> Jocelyn Côté**	<b>DATE</b> Du 31 mai 2021 au 30 juin 2022
École Robert-Gravel	<b>SECONDAIRE</b> Ronald Jean-Pierre*	<b>DATE</b> Le 31 mai 2021

\* Nouvelle nomination

\*\* Nomination temporaire

i) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 – manifestation d'intérêt – bloc 2

Document déposé : Rapport CA-29-202106-09 en date du 1<sup>er</sup> juin 2021  
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° de NOMMER les personnes suivantes aux postes de directions  
des établissements précisés à la date spécifiée :

École Louis-Joseph- Papineau	<b>SECONDAIRE</b> Mélissa Martel	<b>DATE</b> Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
École de l'Étincelle	<b>PRIMAIRE</b> Vincent Charbonneau *	<b>DATE</b> Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
École Notre-Dame- de-Grâce et annexes	<b>PRIMAIRE</b> Patrice Fournier	<b>DATE</b> Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021

\* Nouvelle nomination

j) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 – manifestation d'intérêt – bloc 3

Document déposé : Rapport CA-29-202106-10 en date du 7 juin 2021  
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° de NOMMER les personnes suivantes aux postes de directions  
des établissements précisés à la date spécifiée :

École Saint-Albert-le-Grand	<b>PRIMAIRE</b> Guylaine Cool*	<b>DATE</b> Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
École Iona	<b>PRIMAIRE</b> Alain Rouillard	<b>DATE</b> Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
École Hélène-Boullé	<b>PRIMAIRE</b> Jacinthe Nolin *	<b>DATE</b> Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021

\* Nouvelle nomination

k) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 – manifestation d'intérêt – bloc 4

Document déposé : Rapport CA-29-202106-11 en date du 15 juin 2021  
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° de NOMMER les personnes suivantes aux postes de directions  
des établissements précisés à la date spécifiée :

École Fernand-Seguin et pavillons	<b>PRIMAIRE</b> Martin Dugas*	<b>DATE</b> Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
École Élan	<b>PRIMAIRE</b> Sylvie Fortier *	<b>DATE</b> Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021

\* Nouvelle nomination

l) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – nominations à la direction d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 – manifestation d'intérêt – bloc 5

Document déposé : Rapport CA-29-202106-12 en date du 21 juin 2021  
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° de NOMMER la personne suivante au poste de direction de l'établissement  
précisé à la date spécifiée :

École La Mennais	<b>PRIMAIRE</b> Antoine Massoud **	<b>DATE</b> Le 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2021
------------------	---------------------------------------	---

\*\* Nomination temporaire

m) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – changement de date d’entrée en fonction pour deux directions d’établissement nommées lors du bloc 2

Document déposé : Rapport CA-29-202106-13 en date du 18 juin 2021  
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° de MODIFIER la date de nomination des personnes suivantes aux postes de directions des établissements précisés à la date spécifiée :

	<b>FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES</b>	<b>DATE</b>
Centre Marie-Médiatrice	Manon Moreau *	Le 5 mai 2021
École Victor-Rousselot	<b>PRIMAIRE</b> Isabelle Guérin *	Le 5 mai 2021

\* Nouvelle nomination

\*\* Nomination temporaire

n) Direction générale – Comité de répartition des ressources (CRR) – plan de l’effectif 2021-2022

Document déposé : Rapport CA-01-202105-16 en date du 21 avril 2021  
de Mme Julie Dulude concernant le sujet en référence

1° de PRENDRE ACTE du rapport CA-01-202104-16 du Comité de répartition des ressources;

2° d’ACCEPTER la recommandation du comité de répartition des ressources.

o) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l’effectif 2021-2022 – personnel des hors cadres, des cadres, des gérants et des professionnels non syndiqués

Document déposé : Rapport CA-29-202105-05 en date du 12 mai 2021  
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1° d’ACCEPTER, pour l’année 2021-2022, le plan de l’effectif du personnel des hors cadres, des cadres, des gérants et des professionnels non syndiqués, tel que déposé;

2° de MANDATER le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de mettre en application le processus de sécurité d’emploi afin de déterminer les mises en disponibilité et les réaffectations (affichage), s’il y a lieu.

p) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2021-2022 – personnel professionnel syndiqué

Document déposé : Rapport CA-29-202105-06 en date du 12 mai 2021 de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

- 1° d'ACCEPTER le plan de l'effectif du personnel professionnel syndiqué 2021-2022, tel que déposé;
- 2° d'AUTORISER le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences à procéder à la mise en application du processus de sécurité d'emploi prévu à la convention collective.

q) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2021-2022 – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, concierge, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien, classe II et personnel de cafétéria

Document déposé : Rapport CA-29-202105-07 en date du 12 mai 2021 de Mmes Geneviève Charette et Leïla Nouali concernant le sujet en référence

- 1° d'ACCEPTER le Plan de l'effectif 2021-2022 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, concierge, ouvrier manuel et ouvrier d'entretien, classe II et le personnel de cafétéria, tel que déposé;
- 2° d'AUTORISER le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences à procéder à la mise en application du processus de sécurité d'emploi prévu à la convention collective.

r) Service des ressources financières – demande au CGTSIM de verser le plein montant du financement des besoins locaux (anciennement Produit maximal de la taxe) pour l'année scolaire 2021-2022

Document déposé : Rapport CA-31-202105-01 en date du 10 mai 2021 de M. Krimo Azouaou concernant le sujet en référence

- 1° de DEMANDER au CGTSIM la totalité du montant de financement pour les besoins locaux tel qu'il est calculé par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour l'année 2021-2022;
- 2° de FAIRE PARVENIR la présente résolution sous sa forme définitive au plus tard le 31 mai 2021.

s) Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour le remplacement du bail liant le Centre de services scolaire de Montréal et le Centre de la petite enfance La Sourithèque inc.

Document déposé : Rapport CA-33-202105-01 en date du 8 avril 2021 de Mme Diane LaSalle concernant le sujet en référence

- 1° d’AUTORISER les représentants désignés du CSSDM à remplacer le bail en vigueur par un nouveau bail en faveur du CPE La Sourithèque inc., selon les conditions mentionnées au présent rapport.

t) Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité de révision

Document déposé : Rapport CA-202105-35 en date du 19 mai 2021 de Mme Imène Bouguettaya concernant le sujet en référence

- 1° de MAINTENIR la décision du Service de l’organisation scolaire de refuser de donner suite à la demande de dérogation à l’âge d’admissibilité à la maternelle 5 ans pour l’élève visée, laquelle est conforme aux normes applicables;
- 2° de DEMANDER à la direction adjointe du Service de l’organisation scolaire d’expliquer plus en détail aux parents de l’élève les critères de sélection utilisés pour en arriver à cette décision. De plus, il faudrait leur expliquer que leurs documents complémentaires n’ont pas été pris en considération, comme prévue à la procédure interne, même si cela n’aurait pas modifié la décision.

u) Service du secrétariat général – modification à la composition des comités de révision institués en vertu des articles 9 à 12 de la Loi sur l’instruction publique

Document déposé : Rapport CA-202105-36 en date du 22 avril 2021 de M<sup>e</sup> Marie-Li Bélisle concernant le sujet en référence

- 1° de MODIFIER la composition des comités de révision et de DÉSIGNER, en favorisant le principe d’alternance, les catégories de personnes suivantes pour y siéger :
  - Deux membres du Conseil d’administration, soit un membre représentant la communauté et un membre représentant le personnel du CSSDM qui ne sont pas concernés par la demande sous étude. À cet égard, le membre du personnel ne doit pas appartenir à la même catégorie d’emploi que les gestionnaires ayant pris la décision qui fait l’objet de la demande de révision;
  - Une direction générale adjointe ou une direction d’unité qui n’est pas concernée par la demande sous étude.

17. Entérinement public de décisions prises par l'administrateur de la tutelle :

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement du Québec de décréter la mise sous tutelle du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) à compter du 16 juin 2021, pour une période de six (6) mois qui pourra être prolongée pour une durée équivalente si la situation le justifie;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, le gouvernement du Québec a désigné Monsieur Jean-François Lachance pour administrer cette tutelle et exercer les fonctions et pouvoirs du Conseil d'administration, conformément au Décret 819-2021;

CONSIDÉRANT que suite à la désignation de M. Jean-François Lachance à titre d'administrateur de la tutelle, certaines décisions devaient être prises rapidement en raison de délais à respecter et du fait que le Conseil d'administration ne pouvait plus siéger depuis plusieurs semaines;

Par conséquent il est RÉSOLU :

1) D'entériner publiquement les décisions suivantes prises par l'administrateur de la tutelle, en application du Décret 819-2021 concernant la suspension des fonctions et pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal et la nomination d'un administrateur.

a) Direction générale – nomination à un poste de direction au Bureau des directions d'unité

Document déposé : Rapport CA-01-202106-19 en date du 25 mai 2021 de Mme Francyne Fleury concernant le sujet en référence

Il a été décidé en date du 23 juin 2021 :

1° de NOMMER Mme Johanne Carmichael au poste de direction d'unité pour les établissements du primaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et de soumettre cette nomination à une période de probation d'une année.

b) Service de l'organisation scolaire – plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022-2025 du Centre de services scolaire de Montréal, version pour consultation

Document déposé : Rapport CA-10-202106-06 en date du 16 juin 2021 de Mmes Coumba Cissé et Lucile Walz et de MM. Louis Bastien Lapierre et Maxime Gagnon

Il a été décidé en date du 2 juillet 2021 :

1° d'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) scolaires 2022-2025 pour consultation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) à l'annexe I ;

2° de MANDATER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces afin de consulter le Comité de parents sur le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025;

3° de MANDATER, les directions d'établissement en fonction de la situation qui prévaut, afin de consulter les conseils d'établissements impliqués sur les potentielles modifications aux actes des établissements, notamment pour les établissements suivants :

- Centre William-Hingston
- École Ahuntsic
- École Barthélemy-Vimont
- École Camille-Laurin
- École des Monarques
- École FACE
- École Joseph-François-Perrault
- École Saint-Ambroise
- École Saint-Jean-de-Brébeuf
- École Saint-Noël-Chabanel
- École Saint-Gabriel-Lalemant
- École Saint-Albert-le-Grand
- École Saint-Émile
- École Édouard-Montpetit
- École de l'Étincelle
- École Laurier
- École Le Plateau
- École Notre-Dame-des-Neiges
- École Internationale (primaire)
- École Saint-Clément
- Centre Sainte-Croix
- EMICA
- École Saint-Léon-de-Westmount
- École Maisonneuve
- École Saint-Albert-le-Grand
- École Rose-des-Vents
- École Fernand-Seguin
- École Barclay
- École Bedford
- École Eurêka
- École Lucien-Pagé

4° de MANDATER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces afin de consulter la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI.

c) Service des ressources matérielles – programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026

Document déposé : Rapport CA-33-202106-01 en date du 7 juin 2021 de Mmes Francisca Tapia et Nicole Dionne concernant le sujet en référence

Il a été décidé en date du 2 juillet 2021 :

1° d'ADOPTER la programmation du plan directeur d'investissement 2021-2026 actualisée au présent rapport et sa mise en œuvre conformément aux règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

2° de MANDATER la direction générale pour transmettre au MEQ la programmation du plan directeur d'investissement 2021-2026, notamment par la sous-mesure « Maintien des bâtiments » et la sous-mesure « Résorption du déficit de maintien »;

3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à actualiser la portée des travaux des projets déjà inscrits dans la programmation 2021-2022 ou à réaliser d'autres projets prioritaires tirés du plan directeur ou liés à une situation d'urgence, et ce, à l'intérieur des sommes consenties.

d) Service du secrétariat général – reddition de comptes au Conseil du trésor en matière de gestion contractuelle – 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-202106-44 en date du 29 juin 2021  
de Mme Anick Morin concernant le sujet en référence

Il a été décidé en date du 2 juillet 2021 :

1° d'AUTORISER la signature de l'annexe 3 de la déclaration du dirigeant de l'organisme;

2° de DÉSIGNER la directrice générale intérimaire pour la signature de la déclaration du dirigeant de l'organisme;

3° de MANDATER le Service du secrétariat général pour remplir les formulaires électroniques et pour les transmettre, dans les plus brefs délais, au Secrétariat du Conseil du trésor.

e) Désignation d'un membre du Conseil d'administration au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Document déposé : Rapport CA-202108-46 en date du 16 juin 2021  
de M. Jean-Francois Lachance concernant le sujet  
en référence

Par conséquent, il a été résolu, en date du 16 juin 2021 :

1° de DÉSIGNER Mme Linda Cazale pour siéger au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

18. Décision prise à huis-clos par l'administrateur de la tutelle

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement du Québec de décréter la mise sous tutelle du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) à compter du 16 juin 2021, pour une période de six (6) mois qui pourra être prolongée pour une durée équivalente si la situation le justifie;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, le gouvernement du Québec a désigné M. Jean-François Lachance pour administrer cette tutelle et exercer les fonctions et pouvoirs du Conseil d'administration, conformément au Décret 819-2021;

CONSIDÉRANT la nature confidentielle des renseignements contenus au rapport mentionné ci-dessous et soumis à l'administrateur de la tutelle afin qu'il rende une décision à cet égard;

CONSIDÉRANT la nécessité d'exercer cette prise de décision en huis clos;

Par conséquent, il est **RÉSOLU** :

- 1) de RECEVOIR la décision suivante prise en huis clos en date du 23 juin 2021 par l'administrateur de la tutelle, en application du décret 819-2021 concernant la suspension des fonctions et pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal et la nomination d'un administrateur.
- a) Rapport CA-202106-41 – Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité de révision

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement du Québec de décréter la mise sous tutelle du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) à compter du 16 juin 2021, pour une période de six (6) mois qui pourra être prolongée pour une durée équivalente si la situation le justifie;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, le gouvernement du Québec a désigné M. Jean-François Lachance pour administrer cette tutelle et exercer les fonctions et pouvoirs du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*, lesquels prévoient notamment que l'élève visé par une décision du titulaire d'une fonction ou d'un emploi relevant du centre de services scolaire ou les parents de cet élève peuvent demander au Conseil d'administration de réviser cette décision;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du centre de services scolaire peut, s'il estime la demande fondée, infirmer en tout ou en partie la décision visée par la demande et prendre la décision qui, à son avis, aurait dû être prise en premier lieu;

CONSIDÉRANT le *Règlement R2012-1 sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes*;

CONSIDÉRANT la demande présentée par les parents de l'élève concerné à l'effet d'obtenir les évaluations professionnelles décrites dans le rapport CA-202106-41, dans le but de déposer une demande de transfert de leur enfant à une autre école;

CONSIDÉRANT la demande présentée par les parents de l'élève concerné d'obtenir le transfert de leur enfant à l'école mentionnée au rapport pour l'année scolaire 2021-2022 et pour les années subséquentes;

CONSIDÉRANT la demande présentée par les parents de l'élève concerné visant l'obtention de davantage de services professionnels en orthophonie et en orthopédagogie;

CONSIDÉRANT la décision CA-202105-36 de la directrice générale, le comité responsable d'examiner la demande de révision a été formé des membres du Conseil d'administration, Mme Annie Bourgeois et Mme Alisha Wissanji, ainsi que de la direction d'unité 3, Mme Faten Philippe;

CONSIDÉRANT que ce comité a d'abord rencontré la mère de l'élève avec son accompagnateur et par la suite, les administrateurs concernés;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé;

Par conséquent, il est DÉCIDÉ :

- 1° de PRENDRE acte de la volonté commune des parents et de la direction d'école de poursuivre les démarches dans le but de trouver rapidement une clinique pouvant réaliser les évaluations requises pour l'enfant;
- 2° de MAINTENIR la décision de la direction d'unité de ne pas transférer l'élève visé à l'école demandée par les parents;
- 3° de MAINTENIR la décision de la direction d'école d'offrir à l'élève visé les services professionnels qui sont possibles en fonction des besoins de tous les élèves et des ressources disponibles;
- 4° d'INVITER la direction d'école à communiquer avec les parents régulièrement afin qu'ils soient informés du niveau des services offerts à l'élève;
- 5° d'INVITER la direction de l'école à diriger les parents vers les services à l'élève afin qu'ils soient informés des ressources existantes à l'externe qui pourraient être complémentaires aux services offerts par l'école.

19. Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 23.

*Secrétariat général – 28 octobre 2021*